

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 001/18 RELATIF A**  
**L'INTERPELLATION D'UN DEPUTE**

Le Dimanche 28 Janvier 2018, Monsieur Yah Touré, député à l'Assemblée Nationale, accusé d'avoir asséné une gifle à un sous-officier de police chargé de la régulation de la circulation, a été arrêté par la police puis déféré devant le parquet d'Abidjan-Plateau.

Il a été traduit par la suite devant le tribunal correctionnel, statuant en matière de flagrant délit pour les « faits de violence et voie de faits, d'outrages à l'agent dans l'exercice de ses fonctions ». Le procureur saisi par l'Assemblée Nationale d'une demande de suspension des poursuites et de détention, qu'il a jugé conforme à la loi, a ordonné la suspension des poursuites et la relaxe du député en question.

La CNDHCI note que cette affaire suscite une polémique au sein de l'opinion nationale, et de vives réactions contre les services de police et de justice.

La CNDHCI voudrait réaffirmer que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits et en dignité, et restent soumis aux mêmes règles qui régissent la société.

En conséquence, elle rappelle que, conformément aux lois et normes en vigueur dans notre pays, nul n'a le droit de se faire justice.

La CNDHCI exhorte donc les parties à user de recours légaux, en toutes circonstances, pour obtenir justice et réparation.

Elle appelle toutes les parties à la retenue, et invite les autorités judiciaires à faire toute la lumière sur cette affaire afin de situer toutes les responsabilités.

La CNDHCI, pour sa part, jouera pleinement son rôle de conseil et d'exécution de son mandat, en accompagnant toute initiative allant dans le sens de l'amélioration des droits de l'homme et le bien-être des populations.

*Fait à Abidjan, le 30 janvier 2018*

*La Présidente*

**Namizata SANGARE**